



AVIS de la CRSA HAUTS-DE-FRANCE

Le présent avis s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation par l'ARS Hauts-de-France sur le projet de **zonage concernant les territoires au sein desquels l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante**, reçue le 19 décembre 2024 pour deux mois.

La CRSA Hauts-de-France s'est réunie en commission permanente le mardi 21 janvier après-midi, a délibéré sur ce sujet pour préparer l'avis de sa plénière invitée à se prononcer par le biais d'un vote électronique du 4 au 17 février, et dont voici les résultats :

Nombre de votants : 69 / 103 sièges, dont 100 effectivement désignés ; **69% de votes exprimés**

Oui : 44 Non : 7 Ne se prononce pas : 18

Le « pour » (86%) l'emporte sur le « contre » (14%). La CRSA émet donc un **avis favorable sur ce projet de zonage**.

En complément, elle souhaite adresser les observations suivantes :

A. Dès le départ, le regret d'une sémantique qui a prêté à confusion en donnant l'idée et l'espoir qu'il s'agissait d'un projet de mesures permettant un meilleur accès aux médicaments en territoire. A cette occasion, nous souhaiterions qu'un point de situation nous soit fait sur les difficultés d'approvisionnement (antibiotiques, anticancéreux, ...) dans notre région et les solutions mises en œuvre

B. Enfin, d'un point de vue méthodologique :

- nous avons été étonnés d'apprendre que les représentants de la profession concernée semblaient contester ces territoires fragiles supplémentaires

- nous sommes satisfaits d'être consultés sur tous les zonages, mais ressentons le besoin d'un éclairage et suivi plus global, moins sectorisé par profession et type d'offre. La prise en compte des besoins de soins des usagers ne peut se faire qu'en analysant la réponse par une offre libérale. Elle passe aussi par celle en établissement ; cette profession paraissant d'ailleurs en difficultés de recrutement dans le secteur hospitalier (PUI - pharmacie à usage intérieur)

- afin de mieux planifier et anticiper nos travaux, nous aimerions disposer d'un calendrier plus complet des prochaines consultations sur les zonages, devenues de plus en plus nombreuses et fréquentes

Le 18/02/2025,

La Présidente de la CRSA, Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan